Mairie de
CHARNY ORÉE DE PUISAYE

60 route de la Mothe
89120 CHARNY
☎ : 03.86.63.71.34 - 🖷 : 03.86.63.81.18
Courriel : ccop@ccop.fr

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2016 À 20 HEURES

L'an deux mil seize, le dix-huit du mois de octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle CHARNY ORÉE DE PUISAYE dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Michel COURTOIS, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mmes et MM. MOREAU Lionel, BOULLEY Nadine, CROS Christine, JUBLOT Éric, ARDUIN Noël, BOURGES Danny, CORCUFF Eloïna, GERARDIN Jean-Pierre, TAVELIN Patrick, DAVEAU Max, JAVON Fabienne, LECLERC Jean-Jacques, MOULIN Jean-Claude, SAULNIER Nathalie, TAVELIN Elisabeth, TOURATIER Régis, LESINCE Lucile, LESINCE Dominique, ROIGNAU Stéphanie, BOURGEOIS Florian, ZIMMERMANN Sonia, MANTEZ Chantal, VUILLERMOZ Rose-Marie, GOIS Sylvie, VAVON Christophe, DELAMOUR Jérôme, MENARD Elodie, CHATON Marie-Odile, TAVELIN Roger, VASSET Viviane, MALTHET Bernard, MARINGE Bruno, GAUDIN Thierry, GODARD Joël, PERREAU Michel, POIRIER Régis, COLLARD Claude, PIEDECOCQ Bertrand, MASSON Roland, COURTOIS Michel, MOREAU Francis, BAILLIET Ghislain, LE DRUILLENNEC Gilbert, ROGNONE Jean-Pierre, DELANDRE Francis, MOREAU Martine, VERPY Francis, VILLARDRY Daniel, CONTRAULT Patricia, CHAPUIS Hervé, BERNIER Claudine, BAUDENON NOIVILLE Annick, BEULLARD Michel, MOISSETTE Bernard, BOURGOIN Jean-Pierre.

Absents excusés : Mmes et MM. Gaëlle JANNOT (pouvoir à Fabienne JAVON), Marlène GONSARD (pouvoir à Hervé CHAPUIS), Frédéric SERVAIS (pouvoir à Annick BAUDENON NOIVILLE), Alain VAVON (pouvoir à Christophe VAVON), Jean MAHON (pouvoir à Bernard MOISSETTE).

Absents : Mmes et MM. Bruno ACKERMANN, Clara LAINELLE, Jean-Pierre ROIGNAU, Vanessa ACKERMANN, Michaël AGIN, Régis MOREAU, Noël FLET, Daniel ROY, Sylvain DUBOIS, Franck HORRY, Serge BUREAU, Samuel GRANDJEAN, Agnès BAILLIET, Sophie LEBEGUE.

Membres afférents au conseil : 74
Membres présents : 55
Membres ayant pris part à la délibération : 60

Mme Nathalie SAULNIER est élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 octobre 2016

Approbation du compte-rendu en date du 20 septembre 2016 à l'unanimité.

M. le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :
- Délibération modificative budget annexe Maison de la Santé.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point.

M. le Maire fait part des décisions prises dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal.

- **Décision n° 2016-3 :** Création d'une régie pour le gîte de Perreux :

M. le Maire décide l'instauration d'une régie concernant le gîte de Perreux pour l'encaissement des produits relatifs aux droits de location de gîte communal.

- **Décision n° 2016-4 :** Décision pour ester en justice :

M. le Maire lance un recours contre l'Etat relatif au montant de deux dotations à hauteur de 250 000 €.

1 – Délibération d'intention de mutualisation sur le prix de l'eau d'assainissement sur le territoire de CHARNY OREE DE PUISAYE.

M. Hervé CHAPUIS présente l'étude menée par l'ATD 89 pour la réalisation d'un assainissement collectif commun sur les communes déléguées de Villefranche et de Dicy. Seul Villefranche possède un assainissement collectif et l'assainissement non collectif n'est guère possible sur deux parties du territoire de Dicy. M. Noël ARDUIN rappelle qu'il y a cinq budgets assainissement et qu'il est possible de mutualiser le prix de l'assainissement sur les communes sauf Charny qui a un système différent du fait de sa mise en délégation de service public. M. Florian BOURGEOIS demande si les chiffres exacts seront re-délibérés et souhaite une mutualisation totale. M. le Maire précise qu'il y a deux systèmes différents avec des coûts différents.
Le Conseil Municipal (1 abstention : M. Bernard MALTHET, 59 voix pour), accepte l'intention de mutualisation du prix de l'eau d'assainissement sur le territoire de la commune nouvelle.

2 – Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention avec l'agence « France Très Haut Débit.

M. le Maire rappelle l'appel à projet relatif à la couverture des zones blanches. La commune CHARNY OREE DE PUISAYE a été retenue et il convient de signer la convention relative au groupement de subvention avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette signature aura lieu le 25 ou 28 novembre prochain en présence de M. le Préfet.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le groupement de subvention entre la Caisse des Dépôts et la Commune de Charny-Orée-de-Puisaye.

3 – Délibération pour autoriser le Maire à désigner un AMO en urbanisme pour l'accessibilité du centre-bourg de Charny.

Mme Rose-Marie VUILLERMOZ rappelle l'étude sur l'accessibilité de la commune nouvelle et le retard pris sur les Ad'Ap. La commission n'a pas les compétences requises en ce qui concerne les IOP du centre-bourg de Charny et la désignation d'une AMO est nécessaire. M. le Maire précise que ce projet rentre dans le programme du Contrat de Ruralité. M. TAVELIN demande s'il s'agit d'un cabinet privé. M. le Maire répond par l'affirmative. Mme Rose-Marie VUILLERMOZ signifie le montant de l'enveloppe de 300 000 €, le coût d'un AMO étant de 9 à 10 % du projet. M. TAVELIN précise que le Département devra financer la chaussée et que ce n'est pas gagné.
Le Conseil Municipal (1 voix contre : M. GAUDIN, 59 voix pour), autorise M. le Maire à lancer une procédure de marché public pour une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un plan d'accessibilité des voiries et espaces publics de notre commune de Charny Orée de Puisaye

4 - Délibération vente terrain ZA Nord.

M. Le Maire rappelle que par délibération n° 2016-133, le Conseil Municipal autorisait la vente du terrain communal cadastré ZC 186 d'une superficie de 2 062 M² au prix de 1,85 € H.T./M² à l'entreprise Concept Cars. Me BELLIAU demande que le Conseil délibère à nouveau pour cette vente car l'acquéreur n'est plus la société CONCEPT CARS mais M. CANOINE en nom propre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la vente du terrain communal cadastré ZC 186 pour un montant total de 3 814,70 € H.T. à M. CANOINE.

5 - Délibération modificative budget annexe Bâtiment Relais.

M. Noël ARDUIN expose que les crédits prévus à certains chapitres du budget annexe Bâtiment Relais de l'exercice 2016 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

- Dépense de fonctionnement : 6541 - 5 000 €
- Dépense de fonctionnement : 615221 + 5 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces votes de crédits.

6 - Délibération modificative budget annexe Maison de la Santé.

M. Noël ARDUIN expose que les crédits prévus à certains chapitres du budget annexe Maison de la Santé de l'exercice 2016 sont insuffisants en raison de travaux réalisés pour les rideaux. Il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

- Dépense de fonctionnement : 615221 + 8 000 €
- Recette de fonctionnement : 758 + 8 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces votes de crédits.

7 – Délibération pour fixer le montant des dotations attribuées aux communes déléguées.

M. Noël ARDUIN présente le tableau des dotations attribuées pour chaque commune déléguées. M. Florian BOURGEOIS demande pourquoi il existe des disparités entre les communes. M. Noël ARDUIN explique que c'est en fonction des éléments fournis par les maires délégués et la taille de la commune. M. Francis MOREAU demande si les dotations non utilisées seront reportées l'année suivante. M. Noël ARDUIN répond que ces dotations sont votées pour une année mais il est possible de les rajouter si les projets n'ont pas été réalisés. M. Florian BOURGEOIS demande si les subventions aux associations sont comprises dans la dotation. M. Noël ARDUIN précise qu'elles sont imputées au compte 6574. M. le Maire ajoute qu'il défend l'initiative des communes pour animer leur territoire. M. Noël ARDUIN donne les explications de la gestion locale, à savoir que chaque commune déléguée subventionne directement leurs associations. M. Florian BOURGEOIS ne comprend pas la disparité des chiffres. M. Noël ARDUIN répond qu'il s'agit de la spécificité de chaque commune déléguée. M. Bernard MOISSETTE précise que les sommes assignées sont basées sur les dépenses des communes déléguées de l'année dernière. Mme Danny BOURGES demande s'il s'agit bien des subventions pour 2016. M. Noël ARDUIN précise qu'il s'agit des dotations de 2017 car pour 2016, il aurait fallu délibérer en novembre 2015 alors que la commune nouvelle n'était pas encore créée. Mme Elodie MENARD signale que ce budget ne sera pas suffisant pour Fontenouilles et il est proposé de rajouter l'article 6574 pour la dotation d'animation locale.
Afin de finaliser la gestion des dotations communales pour 2017, une répartition des articles de fonctionnement par dotation d'animation et/ou dotation de gestion locale a été mise en place ainsi qu'une répartition des articles d'investissement.

Elle se décompose de la façon suivante :

<u>Dotation d'animation locale</u> :

- 60623 – Alimentation
- 6168 – Autres (Primes d'assurance)
- 6232 – Fêtes et cérémonies
- 6236 – Catalogues et imprimés
- 6237 – Publications
- 6238 – Divers (publicité, publications, relations publiques)

- 6257 – Réceptions
- 637 (pour la SACEM) – Autres impôts, taxes et versements assimilés
- 6574 – Subventions versées aux associations

Dotation de gestion locale :
- 60628 – Autres fournitures non stockées
- 60632 – Fournitures de petit équipement
- 6064 – Fournitures administratives
- 6068 – Autres matières et fournitures
- 6168 – Autres (Primes d'assurance)
- 6182 – Documentation générale et technique
- 6231 – Annonces et insertions
- 6236 – Catalogues et imprimés
- 6237 – Publications
- 6238 – Divers (publicité, publications, relations publiques)
- 6261 – Frais d'affranchissement
- 6574 – Communes (Subventions de fonctionnement)
- 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion

Investissement :
- 2121 – Plantations d'arbres et arbustes
- 2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions
- 2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques
- 2188 – Autres immobilisations corporelles

Les montants attribués par type de dotation sont les suivants :

Communes	Dotation investissement	Dotation animation locale	Dotation de gestion locale	Total
Chambeugle	1 500	500	500	2 500
Charny	12 000	36 000	5 000	53 000
Chêne-Arnoult	2 000	2 500	500	5 000
Chevillon	4 000	2 000	2 500	8 500
Dicy	5 000	7 000	2 000	14 000
Fontenouilles	3 000	3 500	1 500	8 000
Grandchamp	5 500	5 000	2 500	13 000
Malicorne	2 700	2 000	1 990	6 690
Marchais-Beton	2 000	1 000	1 000	4 000
Perreux	2 500	3 000	2 200	7 700
Prunoy	3 000	3 000	1 500	7 500
Saint Denis	1 500	800	700	3 000
Saint Martin	5 000	4 500	3 000	12 500
Villefranche	2 600	5 000	10 900	18 500

Le Conseil Municipal (2 abstentions : M. Florian BOURGEOIS et Mme Fabienne JAVON), approuve pour chaque commune déléguée les montants des dotations pour 2017.

8 - Délibération pour avis des propositions de subventions.

M. Noël ARDUIN présente le tableau récapitulatif des attributions de subventions.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition d'attribution des subventions.

Commune Déléguée	Association	Montant
CHARNY	Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 800,00
	APEX	200,00
	Amitiés et Loisirs	200,00
	Comité de jumelage	700,00
	L'indépendante	800,00
	Les Ateliers Créatifs de CHARNY	200,00
	Théâtre COUCHENCO	100,00
	TOUCY Entraide	370,00
	MFR TOUCY	180,00
	LPRP Ste Colombe	45,00
	MFR Ste Geneviève	45,00
	ACPA Connexion FM	40,00
	TELETHON	50,00
CHENE-ARNOULT	CAP SAINT MARTIN	300,00
CHEVILLON	COMITE DES FETES	200,00
DICY	CIFA AUXERRE	100,00
	CFA CHAMPIGNELLES	100,00
	MFR DU JOVINIEN	100,00
	CFA Bâtiment	100,00
	CIFA MERCUREY	100,00
	Les Amis de la Fabuloserie	135,00
FONTENOUILLES	Comité des Fêtes	1 500,00
	Sidaction	100,00
	Association des paralysés	40,00
	Lutte contre le cancer	200,00
	ADAPT	40,00
	AFSEP	40,00
	Yonne Alzheimer	200,00
	Enfants de la lune	50,00
	MFR DU JOVINIEN	50,00
	CIFA AUXERRE	100,00
	CFA CHAMPIGNELLES	190,00
	France Myophathie	50,00
	CAP SAINT MARTIN	45,00
GRANDCHAMP	Association Aire de Loisirs	700,00
	Groupe des ainés	200,00
PERREUX	La Ruche Gourmande	250,00
	Société de chasse	300,00
	PERREUX ANIMATION	2 000,00

PRUNOY	RESTAURANTS DU CŒUR	300,00
	SPA	100,00
SAINT MARTIN SUR OUANNE	Club des ainés	400,00
	CAP SAINT MARTIN	400,00
	Comité des fêtes	700,00
	Amicale	200,00
	Un jeu	200,00
	Majorettes	200,00
VILLEFRANCHE SAINT PHAL	Comité des Fêtes	1 000,00
	Club des ainés	2 200,00
	Rugby club Ordon	210,00
	MFR du Jovinien	50,00
	CFA Bâtiment	95,00
COMMUNE NOUVELLE	Mission Locale	650,00
	Jeunes Sapeurs-Pompiers	1 000,00
	Office du Tourisme	10 000,00
	Classe cinéma collège	2 000,00

9 – Délibération achat véhicule pour le CPI de Grandchamp.

M. le Maire expose que suite l'accident d'un véhicule du CPI de Grandchamp survenu lors d'une intervention, le remplacement de ce véhicule est nécessaire. Il est proposé d'acquérir un véhicule type monospace de couleur rouge vif d'occasion. Une consultation a été opérée auprès des garagistes mais sans réponse à ce jour. Le montant prévu pour cette acquisition serait d'environ 15 000 €. M. ROGNONE demande ce que l'on met dans un monospace. M. Patrick TAVELIN répond que ce véhicule sert à faire de petites interventions pour deux pompiers et permet de transporter du matériel d'intervention.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition d'un véhicule type monospace d'occasion de couleur rouge vif pour le CPI de Grandchamp.

10 - Délibération remboursement chauffage logement communal Perreux.

M. le Maire présente l'état des charges de chauffage du logement sis 25 bis, Grande-rue à Perreux qui fait apparaître un trop versé par le locataire d'un montant de 975 € pour la période correspondante de mars 2015 à juin 2016.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'état récapitulatif des charges de chauffage, approuve le remboursement au locataire la régularisation du chauffage d'un montant de 975 €.

11 – Délibération versement d'une subvention à la section Jeunes Sapeurs-Pompiers.

M. le Maire donne les explications sur la création d'une section Jeunes Sapeurs-Pompiers en septembre dernier. Huit jeunes ont rejoint cette section pour une formation sur trois ans afin de devenir sapeurs-pompiers volontaires. La demande de subvention d'un montant de 1 000 € porte sur l'acquisition de matériel pour la formation.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement d'une subvention à la section Jeunes Sapeurs-Pompiers d'un montant de 1 000 €.

12 – Délibération contrat d'apprentissage avec UMEP.

M. Michel BEULLARD propose un contrat d'apprentissage en alternance qui s'inscrit dans la suite de la politique de la CCOP. Le coût est un pourcentage du SMIC qui représente 874,63 €/mois plus les frais de formation d'un montant de 974 € annuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le recours au contrat d'apprentissage et autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage conclus avec l'UPEM.

13 – Délibération création d'un poste auxiliaire de vie.

M. Michel BEULLARD expose qu'une petite fille devra être encadrée pendant la pose méridienne, 2 h par semaine. La collectivité ne possède pas d'agent qualifié pour assurer l'accompagnement de cette fillette. Le CT a émis un avis favorable.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi d'auxiliaire de vie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service, 2/35^{e} pour assurer les missions d'auxiliaire de vie auprès d'une personne handicapée.

14 - Délibération suppression de poste marché public à temps complet et création poste marché public à temps non complet.

M. Michel BEULLARD donne les précisions sur la suppression d'un poste marché public à temps complet et la création d'un poste de même nature à temps non complet.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide La suppression de l'emploi des marchés publics à temps complet au pôle marché public -achat, décide La création d'un emploi des marchés publics à temps non complet à raison de 17 h 30 hebdomadaire au pôle marché public – achat pour concevoir les contrats publics, les dossiers de consultation des entreprises et conseille les services quant aux choix des procédures et à l'évaluation des risques juridiques.

15 – Délibération création de poste archiviste.

M. Michel BEULLARD donne les informations nécessaires sur la création d'un service pour la centralisation des archives communales. Un poste d'archiviste doit être créé à temps complet pour une durée hebdomadaire de service, 35/35^{e} pour assurer, au sein de son entité, le rangement et le conditionnement des fonds et des collections (ouvrages, documents, etc.) et participer à leur communication. Cet emploi peut être pourvu par un fonctionnaire de catégorie *C* de la filière administrative ou culturelle, au grade d'adjoint administratif ou du patrimoine.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi d'archiviste à temps complet pour une durée hebdomadaire de service, 35/35^{e} pour assurer, au sein de son entité, le rangement et le conditionnement des fonds et des collections (ouvrages, documents, etc.) et participer à leur communication.

16 – Délibération création de poste d'acheteur à temps non complet.

M. Michel BEULLARD propose la création d'un emploi d'acheteur à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17 h 30 hebdomadaire pour assurer un achat performant au plan juridique, économique et environnemental au profit des services dans le respect de la politique achat de la collectivité Cet emploi peut être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A ou B de la filière administrative, au grade d'attaché ou de rédacteur.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi d'acheteur à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service, 17h30 hebdomadaire pour assurer un achat performant au plan juridique, économique et environnemental au profit des services dans le respect de la politique achat de la collectivité.

M. Bernard MALTHET souhaiterait connaître le bilan financier de cette opération. M. Michel BEULLARD explique qu'évidemment il y a des conséquences financières mais la création des deux demis postes permet de structurer la collectivité. M. Bernard MALTHET demande combien ces créations de postes vont coûter. M. Michel BEULLARD répond que cela dépendra des recrutements mais il faut de la compétence.

17 – Délibération modification temps de travail initial d'un agent d'entretien à temps non complet.

Monsieur Michel BEULLARD informe que la collectivité doit augmenter de plus de 10 % le temps de travail d'un poste d'agent d'entretien. Ce dernier va passer de 20 h à 30 h hebdomadaire et à une influence sur le rattachement à la CNRACL. Il précise que le CT a émis un avis favorable.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la modification temps de travail.

18 – Délibération création de poste d'agent polyvalent à temps complet.

Monsieur Michel BEULLARD expose que l'activité des services techniques municipaux s'accroit et par conséquence les services techniques ont un besoin en effectif pour répondre à cette augmentation d'activité.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi d'agent polyvalent à temps complet (35h/35h), pour assurer les opérations de mise en œuvre et/ou maintenance et d'exploitation de bâtiments, d'ouvrages, d'équipements ou d'infrastructures.

19 - Délibération portant sur les horaires de l'éclairage public.

Ce point est retiré et sera vu à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

20 – Délibération modification code postal de Grandchamp.

M. le Maire présente la demande du maire délégué de Grandchamp qui sollicite la modification du code postal de la commune déléguée de 89350 pour une harmonisation avec toutes les autres communes déléguées de la commune nouvelle dont le code postal est 89120.
Le Conseil Municipal (1 voix contre : M. Bernard MALTHET, 59 voix pour) sollicite la modification du code postal de Grandchamp 89350 à 89120 afin d'harmoniser le territoire communal.

21 - Délibération relative aux nouvelles dénominations de voies.

M. le Maire présente la décomposition des nouvelles dénominations de certaines voies et lieux-dits des communes déléguées de la commune nouvelle.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les nouvelles dénominations des voies et lieux-dits des communes déléguées.

22 – Délibération désignation des trois sites pilotes pour la téléphonie mobile.

M. le Maire rappelle l'appel à projets, lancé par l'État afin d'équiper, au-delà des centres-bourgs, des zones de développement économique, des zones touristiques ou des équipements publics ayant un intérêt économique, couverts par aucun exploitant d'un réseau mobile ouvert au public, titulaire d'une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques. Cet appel à projets permet aux collectivités territoriales éligibles de faire compléter localement la couverture mobile de leur territoire au-delà des centres-bourgs déjà couverts, tout en bénéficiant d'un cofinancement de l'État pour la construction des infrastructures nécessaires.
Suite au comité de pilotage du 10 octobre 2016, il a été décidé unanimement que CHAMPCEVRAIS, THOREY et MOUFFY seraient les trois sites prioritaires pour une réalisation au 31 décembre 2016.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne CHAMPCEVRAIS, THOREY et MOUFFY comme sites pilotes.

Affaires diverses.

- M. le Maire donne des précisions sur l'élection des représentants de la future communauté de communes, à savoir qu'il s'agit d'une élection sur scrutin de liste paritaire qui devront se dérouler avant le 31 décembre prochain.

- M. Régis TOURATIER signale qu'un permis de construire a été accordé à la société Antidéflagrant alors qu'il y a une canalisation d'eau. M. Eric JUBLOT précise les plans donnés par la SAUR ne sont pas exacts et qu'elle n'a pas donné le SIG. M. Eric JUBLOT souligne également que la collectivité a besoin de services structurés avec du personnel compétent.

- M. le Maire fait part du don de la Société Saint-Gobain d'un montant de 1 000 € à l'US.C.C. pour l'utilisation du gymnase.

- M. le Maire rappelle l'appel d'offres relatif aux travaux de voirie et demande l'inventaire des chemins sur une carte. M. Patrick TAVELIN donne les détails des travaux de voirie qui ont été exécutés.

- M. le Maire annonce que des réunions auront lieu le lendemain et jeudi pour travailler sur le projet de la future école du RPI Sud.

- M. Bernard MALTHET demande des informations sur la future communauté de communes. M. le Maire explique que les NAP doivent restées communales et donne des informations sur le calcul de la fiscalité et déclare qu'il faut maintenir le principe de la neutralité fiscale. Le montant prévu pour les contribuables de CHARNY OREE DE PUISAYE serait d'environ 620.000 € qui devrait être compensé en totalité par l'attribution de compensation pour que la Commune Nouvelle puisse baisser d'autant ses taux communaux de façon à ne n'entrainer aucune pression fiscale pour le contribuable. M. Noël ARDUIN fait un point de rappel statutaire sur la fusion des futures ex-Communautés de Communes Cœur de Puisaye, Porte de Puisaye et Forterre Val d'Yonne et de l'adhésion des communes de Coulangeron, Val de Mercy, Charentenay, Migé et Charny Orée de Puisaye. Chaque communauté de communes a ses propres taux de fiscalité intercommunaux qu'il faudra uniformiser selon le principe du taux moyen pondéré. Au 1er janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes se verra exercer le cumul des compétences exercées antérieurement par les trois Communautés de Communes ; et auront de un à deux ans pour déterminer des statuts avec les compétences optionnelles et facultatives définitives.

- M. le Maire rappelle la foire de la Saint-Simon qui se déroulera samedi prochain et convie tous les conseillers à venir pour l'ouverture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Le Maire, La Secrétaire,

Michel COURTOIS Nathalie SAULNIER